



unicef   
unissons-nous  
pour les enfants



# CONCOURS MÉDIAS 2016

## PORTRAIT DES CHAMPIONS DES DROITS DE L'ENFANT

### LE CONCOURS

La Maison des Médias du Tchad, en partenariat avec de l'UNICEF, organise un concours destiné aux journalistes pour la production de portraits de « Champions des droits de l'enfant » dans divers médias afin de mettre en avant leur engagement et inspirer le public à défendre la cause des enfants. Qu'ils soient enseignants, infirmiers, animateurs ou simples citoyens engagés pour les enfants, leurs contributions méritent d'être mises en avant.

### CONTACT:

MAISON DES MEDIAS DU  
TCHAD  
Quartier Moursal ; Rue 5010 carré  
19 (Proche Aurora)  
BP: 4392 N'Djaména-Tchad.  
Tel : +235 62 54 87 11 ; E-mail :  
maison-medias-tchad@live.fr

### REMISE OFFICIELLE DES PRIX

Les œuvres doivent parvenir à la Maison des Médias du Tchad avant le mardi 1er novembre 2016 au plus tard. Les prix seront décernés à N'Djaména, le 20 novembre 2016, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

### CRITERES DE PARTICIPATION

Le concours est spécialement ouvert à tous les journalistes, chroniqueurs, producteurs et animateurs, sans restriction d'âge. Le concours portera sur les œuvres réalisées entre le 1er janvier 2016 et le 1er novembre 2016.

### LES PRIX

Quatre prix seront remis à la meilleure production journalistique pour

- > La Radio
- > La Télévision
- > La Presse écrite
- > Le Web (internet)

**PARTICIPEZ!**  
**PARTICIPEZ!**

# MAISON DES MEDIAS DU TCHAD

Quartier Moursal ; Rue 5010 carré 19 (Aurora) ; BP : 4392 N'djaména-Tchad .

Tel : +235 62 54 87 11 ; E-mail : [maison-medias-tchad@live.fr](mailto:maison-medias-tchad@live.fr).

Site web: [www.maison-medias-tchad.org](http://www.maison-medias-tchad.org).



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Concours Média 2016

#### PORTRAIT DES CHAMPIONS DES DROITS DE L'ENFANT

Ce concours destiné aux médias nationaux vise à encourager les journalistes à faire entendre la voix des enfants et mettre en avant les initiatives menées en leur faveur.

La Maison des Médias du Tchad, en partenariat avec l'UNICEF, organise un **concours destiné aux journalistes pour la production de portraits de « Champions des droits de l'enfant »** dans divers médias (presse écrite, radio, TV, web).

Ce concours permet de mettre en évidence l'engagement de ces **champions des droits de l'enfant** et inspirer le public à défendre la cause des enfants. Qu'ils soient enseignants, infirmiers, animateurs ou simples citoyens engagés pour les enfants, leurs contributions méritent d'être valorisées.

Le concours est spécialement ouvert aux journalistes, chroniqueurs, producteurs, blogueurs et animateurs. **Il portera sur les œuvres réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> novembre 2016.**

Quatre prix seront remis aux meilleures productions journalistiques en **Radio, Télévision, Presse écrite et Presse Numérique**. Les œuvres doivent parvenir à la Maison des Médias du Tchad **avant le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 au plus tard**. Les prix seront décernés à N'Djaména, le 20 novembre 2016, à l'occasion de la Célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

**Pour plus d'informations et pour consulter le règlement du concours, contactez :**

Maison Des Médias Du Tchad

Quartier Moursal ; Rue 5010 carré 19 (Proche Aurora) ; BP: 4392 N'Djaména-Tchad .

Tel : +235 62 54 87 11 ; E-mail : [maison-medias-tchad@live.fr](mailto:maison-medias-tchad@live.fr)



## Concours Média 2016

### PORTRAIT DES CHAMPIONS DES DROITS DE L'ENFANT

Qu'il s'agisse d'un enseignement de qualité ou d'un foyer où l'on se sent en sécurité, d'une alimentation convenable et d'eau potable ou de la possibilité de s'impliquer dans la société, les enfants doivent obtenir ce dont ils ont besoin pour devenir des membres solides de la société.

Aujourd'hui, les médias sont un des moyens les mieux acceptés pour toucher les enfants et les jeunes. Les professionnels des médias ont la possibilité de **mettre en avant les problèmes auxquels sont confrontés les enfants et de mettre en avant les initiatives, même les plus modestes, qui participent à la réalisation de leurs droits**. Dans ce sens, la réalisation de ces droits doit être soutenue par un important effort de communication et de sensibilisation, notamment avec la contribution des médias de masse.

Les médias représentent un allié incontournable dans la promotion et la protection des droits de l'enfant au Tchad. Ils ont le pouvoir de donner la voix aux 'sans-voix' et de relayer leur voix, leurs besoins et leurs aspirations.

En effet, les enfants exclus sont ceux qui risquent d'être privés des droits que leur reconnaît la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle le Tchad a adhéré depuis 1989. Ils sont exclus de services essentiels comme les hôpitaux et les écoles, privés de la protection dans leur famille et dans leur communauté, exposés aux risques d'exploitation ou de mariage précoce. Les enfants exclus sont également ceux qui ne participent pas pleinement à la société, alors que ce droit leur appartient.

Cette année, la **Maison des Médias du Tchad, en partenariat avec l'UNICEF, organise un concours à destination des médias nationaux**, dont l'objectif est de les encourager à faire entendre la voix de ces enfants et de faire parler des initiatives menées en leur faveur.

#### OBJECTIFS

- **Donner la voix aux enfants et à ceux qui luttent pour défendre leur cause.**
- **Soutenir le plaidoyer et les initiatives menés en leur faveur**
- **Encourager la participation et l'expression des enfants dans les médias**

#### CRITERES DE PARTICIPATION

Le concours est spécialement **ouvert aux journalistes, chroniqueurs, producteurs et animateurs**.

Le concours portera sur les œuvres réalisées **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> novembre 2016**.

# MAISON DES MEDIAS DU TCHAD

Quartier Moursal ; Rue 5010 carré 19 (Aurora) ; BP : 4392 N'djaména-Tchad .

Tel : +235 62 54 87 11 ; E-mail : [maison-medias-tchad@live.fr](mailto:maison-medias-tchad@live.fr).

Site web: [www.maison-medias-tchad.org](http://www.maison-medias-tchad.org).



Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- Etre journaliste, chroniqueur, producteur, animateur, blogueur
- Travailler régulièrement pour un organe de presse

**Les participants sont encouragés à se joindre aux organisations de la société civile et d'autres entités dont le mandat se rapporte à la promotion et la protection des droits de l'enfant dans le cadre de la réalisation de leurs oeuvres.**

## CRITERES D'EVALUATION ET DE NOTATION

Les œuvres présentées doivent être guidées par le principe selon lequel *'les medias sont encouragés à diffuser des informations de sources diverses qui apportent une utilité sociale et culturelle à l'enfant et qui ne sont pas nuisibles à son bien-être'*, conformément à **l'article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant**.

**Les critères de sélection porteront essentiellement sur la qualité du portrait du « champion » ou de la « championne » des droits des enfants**, en lien avec le thème et le respect de l'éthique de reportage sur les enfants.

Les produits réalisés doivent également se référer aux droits cités dans la Convention relative aux droits de l'enfant. **Dans tous les cas, les produits réalisés doivent placer au premier plan l'intérêt supérieur de l'enfant, respecter la protection de l'identité de l'enfant (exigence d'anonymat dans les situations sensibles), et ne pas accentuer la stigmatisation de l'enfant.**

**Les critères de notations (sur 100) ont été définis comme suit :**

- **Respect des principes éthiques sur les reportages relatifs aux droits de l'enfant** dans le cadre de la réalisation d'émissions et/ou dossiers de reportage (sur 20)
- Les œuvres présentées devront porter sur **le plaidoyer et les initiatives menées en faveur des enfants** (sur 20)
- **Qualité rédactionnelle et visuelle et mise en évidence** des problématiques et réponses clés liées au thème (sur 20)
- **Participation des enfants et des jeunes et intégration de leurs voix dans les œuvres présentées**, mettant en valeur, leurs rêves, leur perception de l'avenir, dans le contexte où ils vivent (sur 20)
- **Créativité des participants dans le choix du format des émissions et/ou des dossiers de reportage réalisés** (sur 20)

# MAISON DES MEDIAS DU TCHAD

Quartier Moursal ; Rue 5010 carré 19 (Aurora) ; BP : 4392 N'djaména-Tchad .

Tel : +235 62 54 87 11 ; E-mail : [maison-medias-tchad@live.fr](mailto:maison-medias-tchad@live.fr).

Site web: [www.maison-medias-tchad.org](http://www.maison-medias-tchad.org).



---

## LES MEMBRES DU JURY

Le jury sera composé de 7 membres spécialisés :

- Un (1) représentant de **regroupements ou d'associations professionnels de journalistes nationaux**
- Un (1) représentant titulaire de la **Faculté de Journalisme** de l'Université de N'Djaména.
- Un (1) représentant du **Ministère de la Communication**
- Un (1) membre de la **Société Civile spécialiste des droits humains et de l'enfant**
- Un (1) membre du **Groupe de Communication des Nations Unies**
- Un (1) jeune journaliste issu du **Club de Jeunes Journalistes (JRC)**
- Un (1) représentant de la **Section Communication de l'UNICEF**

## LES PRIX

Quatre prix seront remis à la meilleure production journalistique pour

- **La Radio**
- **La Télévision**
- **La Presse écrite**
- **Le Web (internet)**

## REMISE OFFICIELLE DES PRIX

La Maison des Médias, L'UNICEF et les partenaires impliqués dans le présent concours décerneront les prix à N'Djaména, **le 20 novembre 2016**, à l'occasion de la **Journée Internationale des Droits de l'Enfant**.

## ELEMENTS A FOURNIR

1. **Pour la radio:** une copie des œuvres ayant fait l'objet d'une diffusion par une radio via un fichier MP3 avec la date et heure de diffusion.
2. **Pour la télévision:** une copie des œuvres ayant fait l'objet d'une diffusion par une télévision via un fichier MP4 ou autre format avec la date et heure de diffusion.
3. **Pour la presse écrite :** des coupures des articles, dossiers de reportage publiés, accompagnées du nom du journal ou du magazine, de l'auteur et de la date de publication
4. **Pour la presse numérique :** des copies des œuvres postées sur le site web et les liens y afférent.

## DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les œuvres doivent parvenir avant le **mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016** au plus tard, à la Maison des Médias du Tchad.